

Lettre du Président Louis Gallois aux agents de la SNCF

Madame, Monsieur,

*Le sujet des retraites et du régime spécial des cheminots crée des inquiétudes fortes chez nombre d'entre vous. Le mouvement de grève du 13 mai l'a montré et j'ai reçu le message qu'il exprimait. J'ai mesuré à nouveau votre attachement profond à un régime de retraites qui est une part essentielle du **contrat social** que l'entreprise a passé avec chacun de vous lorsque vous êtes entré à la SNCF. Les **spécificités** du régime des cheminots sont liées notamment au fait que l'entreprise fonctionne 24 heures sur 24 et 365 jours par an. La **pénibilité** qui en résulte a évolué, s'est transformée mais reste présente aujourd'hui encore dans nombre des métiers de la SNCF. C'est tout cela qui explique que la réforme du régime général et de celui de la Fonction publique en cours de discussion ne s'applique pas à la SNCF.*

*Un nouveau mouvement est envisagé par les organisations syndicales. Je juge nécessaire de vous faire part de **ma position** et de **mes préoccupations** sur ce sujet.*

Sur les retraites, d'abord :

Le projet de loi sur les retraites concerne strictement les salariés du secteur privé, les fonctionnaires, les travailleurs indépendants du commerce, de l'artisanat, de l'agriculture et des professions libérales.

Comme le Premier ministre l'a dit publiquement à plusieurs reprises, le régime de retraite des cheminots ne fait donc pas partie de la réforme et n'avait pas à en faire partie.

*Cette question relève de l'entreprise et **n'a pas de caractère d'urgence**. En effet, la population retraitée cheminote a tendance à diminuer, **le déséquilibre démographique** entre actifs et retraités – dû au fait que la SNCF est passée depuis 1970 de 300 000 à 180 000 agents – **ne s'accroît pas** sur les trente prochaines années.*

*Enfin, le gouvernement m'a confirmé que, face au déséquilibre démographique hérité du passé, **la solidarité nationale continuera à s'appliquer**, soit par compensation des régimes excédentaires, soit directement par l'Etat, en application de **l'article 30 du cahier des charges de la SNCF, garantissant ainsi le régime de retraites de la SNCF.***

*J'ajoute que les avantages et les contraintes spécifiques du régime des cheminots sont **financés par la seule SNCF** et non par l'Etat. Elle le fait à travers une « surcotisation » (d'un montant de l'ordre de 440 millions d'euros) versée à la Caisse de Prévoyance et de Retraite et incluse dans les dépenses de personnel de l'entreprise.*

T e m p s

r é e l

n°061 du vendredi 23 mai 2003

Page 2/2

Lettre du Président Louis Gallois aux agents de la SNCF (suite)

Sur la perspective d'une nouvelle grève, ensuite :

Une quatrième grève nationale est envisagée après celles du 18 mars, du 3 avril et du 13 mai. Je l'ai déjà dit, j'ai écouté le message exprimé et mesuré sa portée. Chacun doit donc maintenant évaluer la signification et les conséquences d'une nouvelle grève, alors que notre régime de retraite n'est pas en cause.

- *Sur **nos missions de service public** : une telle grève désorganiserait encore une fois la vie des gens et particulièrement de ceux qui comptent le plus sur nous. Je rappelle que nous disons tous – à juste titre – que la légitimité du régime spécial des cheminots est liée aux contraintes de service public et de sa continuité.*
- *Sur la SNCF et ses clients : **une journée de grève nationale coûte 20 millions d'euros à la SNCF**. Nous en sommes donc déjà à 60 millions d'euros après trois journées de grève ; 60 millions d'euros, c'est 1 500 emplois pendant un an, ou trois rames TGV Duplex, ou 60 locomotives fret. Personne ne viendra compenser cette perte. Nous serons donc obligés de diminuer d'autant nos dépenses.*

*S'il devait s'agir d'une grève longue, je le dis clairement, dans sa situation actuelle de fragilité, **nous jouons l'avenir du Fret SNCF**, nos clients pouvant adopter définitivement d'autres solutions de transport.*

*Voilà ce que je souhaitais vous dire : nous sommes tous en face d'une situation qui engage **notre responsabilité individuelle et collective**.*

Le régime de retraites des cheminots n'est pas menacé.

*Ensemble, faisons-le vivre au sein de l'entreprise dans des conditions qui préservent **sa spécificité et l'avenir de la SNCF**.*

